

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 08 Septembre 2021**

Convocation

Date de la convocation : 03/09/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Commune de SONZAY, dûment convoqué par Monsieur le Président le 03 Septembre 2021 s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations, en session ordinaire du mois de Septembre, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre VERNEAU.

**Etaient convoqués pour le Conseil d'Administration :**

MM Claude BRIZARD, Alexandre GAYEN, Jean-Pierre VERNEAU,

et MMES Rozenn CARIS, Marie-Laure CERESER, Huguette DEGOUSSE, Delphine FRANCINEAU, Angélique GOUBARD, Michèle LECLERC.

**Excusées :** Marie-Laure CERESER, Angélique GOUBARD.

**Représentée :** Delphine FRANCINEAU a donné pouvoir à Huguette DEGOUSSE

**Absent :**

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Sur la proposition de Madame la Vice-Présidente, le secrétaire de séance sera Alexandre GAYEN.

**2) DCA n°2021-09 - Approbation du Compte-rendu du 26 Mai 2021 (Annexe 1) :**

Madame la Vice-Présidente du CCAS présente le compte rendu de la réunion précédente.

Résultat du vote :

Pour : 5 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

La commission administrative, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 26 Mai 2021.

**3) Repas des Aînés**

Un point d'ordre général a été réalisé concernant le repas des Aînés, à savoir :

- Le courrier d'invitation à destination des aînés sera envoyé en début de semaine prochaine,
- Interrogation sur l'intervention de l'école de musique,
- Boissons à prévoir pour les enfants,
- Le menu devra mettre en avant le thème du rose avec un fond blanc ou gris,
- Prévoir les cadeaux pour les doyens présents (bouquet de fleurs, vin cuit...)?
- Comme chaque année, un article est à prévoir pour le bulletin municipal.

**3.1) Etude des devis : traiteur et boulangerie**

Madame la Vice-Présidente présente aux membres du Centre Communal d'Action Sociale les devis reçus du traiteur (Relais de l'Ardillière à Couesmes) et de la boulangerie pour le prochain repas des Aînés.

- Le Relais de l'Ardillière a fait une proposition de repas à 29 €. Toutefois, son devis sera à revoir en comptabilisant des prestations en moins (entrée + dessert). Le prochain devis devra reprendre les indications du courrier du 14 Juin dernier, transmis à l'établissement en incluant, notamment, un menu enfant.

- La boulangerie a fait une proposition de gâteau « Evasion » en part individuelle à 273,60 € pour 80 personnes. Le Conseil d'Administration accepte cette proposition.

### **3.2) Décoration des tables**

Madame la Vice-Présidente rappelle le thème du repas « Rose ». Il conviendra, également, de rappeler au traiteur ce thème afin qu'il prévoit les nappes et serviettes en rose (précisé dans le courrier de Juin).

La décoration des tables sera mise en place le samedi matin à 10h par Huguette DEGOUSSE et Rozenn CARIS.

### **3.3) Date du repas 2022**

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Centre Communal d'Action Sociale de statuer sur la date du repas des Aînés 2022.

Les membres du Conseil d'Administration décident que le prochain repas des Aînés se déroulera le 09 avril 2022.

## **4) DCA n°2021-10 – Attribution des aides exceptionnelles – Colis alimentaires**

### **Arrivée de Michèle LECLERC**

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Centre Communal d'Action Sociale de renouveler l'aide apportée aux familles en difficultés via l'octroi de colis alimentaires.

Il est rappelé que ces demandes d'aides sont systématiquement déclenchées et validées par l'Assistante Sociale de secteur.

Afin de venir en aide aux familles en difficultés, le Conseil d'Administration du CCAS propose pour l'année en cours :

- L'octroi de colis alimentaires ne dépassant pas la somme unitaire de 100 €uros (somme variable selon la composition du foyer),
- Accepte l'octroi jusqu'à deux colis pour le même foyer,
- Précise que le colis est à constituer à l'épicerie de Sonzay (alimentation et article pour bébés uniquement),
- Précise que les fonds nécessaires ont été inscrits au BP 2021,

#### **Résultat du vote :**

Pour : 6 + 1 pouvoir  
Contre : 0  
Abstention : 0

La commission administrative, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE l'octroi**, pour les familles en difficultés, d'un maximum de deux colis alimentaires par foyer, ne dépassant pas la somme unitaire de 100 €uros (somme variable selon la composition du foyer).

## **5) DCA n°2021-11 - Demande de subvention - unité locale Croix Rouge de Château-Renault**

Madame la Vice-Présidente présente la demande de subvention de la Croix Rouge Française – Unité locale de Château-Renault apportant des aides alimentaires et autres aux familles en situation de grande précarité.

Vu la demande de subvention formulée par la Croix Rouge Française – Unité locale de Château-Renault apportant des aides alimentaires et autres aux familles en situation de grande précarité,

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du CCAS de statuer sur cette demande de subvention,

#### **Résultat du vote :**

Pour : 0  
Contre : 6 + 1 pouvoir  
Abstention : 0

La commission administrative, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE de ne pas octroyer** de subvention.

## 6) Questions diverses

Madame la Vice-Présidente rappelle les membres du Conseil d'Administration, que l'article 79 de la loi n°2015-991 permet aux Communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur CCAS.  
Les membres du Conseil d'Administration décide de maintenir le CCAS compte-tenu de la multiplication des besoins sociaux dans la Commune.

## 7) Fixation de la prochaine réunion

La prochaine réunion du CCAS a été fixée au 17 Novembre 2021 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance à 19 heures 15.

La Vice-Présidente,  
Huguette DEGOUSSE

